

Mise en ligne : 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DIAHOT (1928-1932)

création de la [Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles](#)  
et de la [Compagnie de mines et minerais](#)

Société minière du Diahot  
(*La Journée industrielle*, 24 avril 1928)

Actuellement en formation, cette société anonyme aura pour objet l'étude et la réalisation de toutes entreprises minières, forestières, agricoles, industrielles et commerciales en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides ou dans toutes autres colonies, pays de protectorat ou pays à mandat.

Le siège social sera provisoirement établi 94, rue de la Victoire, à Paris.

Le capital sera fixé à 7 millions, en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire.

Le fondateur de cette société, M. Georges Froment-Guieysse, à Paris, 94, rue de la Victoire, recevra, en rémunération de divers apports, une somme de 360.000 fr. en espèces et les 8.000 parts de fondateur qui seront créées.

---

Société minière du Diahot  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1928)

Cette société, dont nous avons précédemment annoncé la formation, exploite la mine Mérétrice (plomb et zinc argentifère) qui appartient à MM. Huet et Pognon. On projette l'installation d'une usine de flottation.

---

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles [BCEEM]  
(*Le Temps*, 12 novembre 1928)

[...] L'année 1928 a été particulièrement féconde pour la Banque coloniale dont nous venons de tracer le programme, si l'on en juge par les importantes filiales ou sociétés à la constitution desquelles elle a participé. Il convient de citer parmi celles qui ont été créées ces derniers temps : ... la Société minière du Diahot...

---

Société minière du Diahot  
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1928)

Cette société au capital de 7 millions et dont le but est l'exploitation de tous les gisements de Nouvelle-Calédonie et d'Océanie, principalement des gisements métallifères, a tenu sa première assemblée constitutive.

Les actionnaires ont régularisé la souscription des 70.000 actions de 100 fr. composant le capital initial. En outre, ils ont nommé un commissaire à l'effet de vérifier les apports faits par la Banque coloniale d'études et d'apprécier leur rémunération.

---

Société minière du Diahot  
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1928)

La deuxième assemblée constitutive tenue hier a nommé administrateurs MM. Georges Froment-Guieysse [BCEEM], Huet, Pognon, Georges Pernot, Gontran et Roger Poinset de Sivry <sup>1</sup>, Georges Ricou <sup>2</sup> et Étienne Touze <sup>3</sup>.

---

NOUVELLE-CALÉDONIE  
Société minière du Diahot  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1929)

La deuxième assemblée constitutive de cette société a eu lieu le 20 décembre. Elle a approuvé le rapport du commissaire aux apports, concernant les apports de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles et leur rémunération, et a constaté la constitution définitive de la société.

Un premier conseil d'administration a été nommé, composé de MM. Froment-Guieysse, Gontran de Poinset de Sivry et Roger de Poinset de Sivry [Société indochinoise de transports, Mines du Pia-Ouac...], Touze, Bobichon [*sic* : Pognon], Pernot [*sic* : Pernot], Richoux et Huet. Le capital de la société a été fixé à 7 millions de francs.

---

Mines et minerais [Bénard frères...]  
(*Le Temps*, 14 janvier 1929)

Cette compagnie vient de participer à la constitution de deux nouvelles sociétés minières.

L'une, la Société minière du Diahot, a pour but d'exploiter plusieurs concessions Higginson, renfermant des gisements de plomb, zinc et cuivre aurifère. L'autre, dénommée Compagnie minière de la Haute-Volta, va poursuivre la mise en œuvre des

---

<sup>1</sup> Gontran Robert Poinset de Sivry (Sèvres, 1875-Paris, 1933) : du Corps du commissariat des troupes coloniales au Tonkin, il sert aux Mines du Pia-Ouac (1912-1914), entre au conseil des Rizeries de la Seine (1912-1914), devient après guerre administrateur délégué de la Société indochinoise de transports et représentant de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM) au conseil de la Société d'exploitations minières de l'Oubangui, de la Cie foncière de l'Afrique, de la Société générale du commerce extérieur (Madagascar, La Réunion), de la Minière du Diahot (Nouvelle-Calédonie), de la Banque coloniale nord-africaine à Alger. Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1923 : sous-intendant militaire de 2<sup>e</sup> classe. Ancien élève de l'École coloniale.

<sup>2</sup> Georges Pernot et Georges Richoux : ingénieurs des mines, souvent associés à la Banque Bénard, fondateurs de la Cie équatoriale de mines. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Étienne Touze (1871-1951) : administrateur délégué de la Cie française des phosphates de l'Océanie (CFPO). Associé de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles dans d'autres affaires malheureuses : la Société française d'entreprises au Cameroun, absorbée en 1929 par la Société générale du Golfe de Guinée (SGGG) et la Compagnie immobilière et agricole de l'Océanie, faillie en 1934

territoires que la Compagnie Mines et minerais avait prospectés dans le Lobi, de concert avec l'Union minière et financière coloniale [UMFC\*] et l'Équatoriale de mines.

---

MINIÈRE DU DIAHOT  
(*Paris-Midi*, 7 février 1929)

Cette société va procéder à l'augmentation de son capital de 7 à 10 millions 200.000 francs par la création de 32.000 actions nouvelles de 100 francs.

---

Société minière du Diahot  
(*La Journée industrielle*, 7 mars 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié l'augmentation de capital de 7 millions à 10.200.000 fr., par l'émission de 32.000 actions de 100 francs.

---

Mines et minerais  
(*Le Temps*, 11 mars 1929)

[...] La Société minière du Diahot vient de reprendre dans le nord de la Nouvelle-Calédonie un groupement de mines de cuivre dont les stocks présentent des teneurs de 5 à 15 %. [...]

---

CAPITAL PORTÉ DE 7 À 10,2 MF



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DIAHOT

Société anonyme au capital de 10.200.000 fr.  
divisé en 102.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Courcier, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au Journal officiel  
du 16 avril 1929

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur Le Délégué du conseil : J. Ott ?

Un administrateur : Froment-Guieysse

Imprimerie Universelle, Paris

NOUVELLE-CALÉDONIE  
Société minière du Diahot  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1929)

Le capital fixé à sept millions du franc français à l'origine, a été porté à 10.200.000 francs en février de cette année. La Société minière du Diahot possède dans la partie nord de la Nouvelle-Calédonie deux mines de plomb et zinc argentifère, qui sont dès maintenant exploitées en surface, et un groupe de gisements spécialement cuprifères où les premiers travaux entrepris ont mis à vue un stock déjà élevé de minerai du belle teneur ; ces concessions, d'ensemble 3.683 hectares, se trouvent à proximité de la rade de Pam, accessible à tous les cargos. En outre, la Société détient un privilège de recherches pour un certain nombre d'îles de l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

---

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES — CHAMBRE  
(*Journal officiel de la République française*, 17 décembre 1929)

[593]  
NOUVELLE-CALEDONIE ET NOUVELLES-HEBRIDES  
Situation économique de la colonie.

.....  
[597] Une nouvelle société au capital de 7 millions s'est constituée dans les premiers mois de l'année 1926 sous le nom de « Société minière du Diahot » pour l'exploitation des minerais de cette région. Elle envisage dès maintenant l'installation d'une usine « de flottation » pour concentrer et séparer les minerais de zinc et de plomb argentifère à haute teneur et elle projette la reconstitution de l'ancien domaine minier Higginson (cuivre, or, chrome, manganèse, nickel, etc.).

Cette nouvelle industrie est susceptible de créer une grande animation dans le Nord de la colonie insuffisamment peuplé et à peine exploité jusqu'ici. Déjà les travaux de recherches ont commencé : un puits et un tunnel de prospection ont été creusés et le minerai de zinc et de plomb a été rencontré en masses compactes, à une profondeur de 17 mètres dans un lieu où, jusqu'alors, son existence n'était pas soupçonnée.

Cette découverte est de bon augure pour l'avenir et il est certain que lorsque le personnel technique et le matériel indispensable seront arrivés à pied d'œuvre, l'exploitation méthodique produira de très bons résultats. C'est une belle affaire en perspective pour la colonie.

---

NOUVELLE-CALÉDONIE  
Société minière du Diahot  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1929)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 3 décembre, a autorisé le conseil d'administration à porter le nombre des parts bénéficiaires de 8.000 à 16.000. Les 8.000 parts nouvelles seront remises à la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles et devront lui permettre de rémunérer certains concours extérieurs ayant permis d'accroître très notablement le domaine minier de la Société, non seulement en Nouvelle-Calédonie mais aux îles Hébrides et dans les îles voisines.

Au cours de l'exposé fait sur la richesse et l'importance de ces ressources minières, il a été déclaré que le domaine de la Société, ainsi accru, était susceptible de donner lieu au développement d'un grand programme industriel. En conséquence, l'augmentation du capital social devra être envisagée dans un avenir encore indéterminé mais relativement proche : le capital social, qui est actuellement de 10 millions devra vraisemblablement être porté jusqu'à 30 millions.

---

Société minière du Diahot  
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1929)

Une assemblée de porteurs de parts de fondateur tenue hier a approuvé la décision prise par l'assemblée extraordinaire du 4 décembre dernier relative à l'augmentation du nombre des parts de fondateur par création de parts nouvelles attribuées à la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles en rémunération de son apport.

L'assemblée a ratifié, en outre, la décision relative à la dissolution de l'Association des porteurs de parts et à la création entre les parts anciennes et nouvelles d'une association régie par la loi du 23 janvier 1929.

L'assemblée a, enfin, approuvé les modifications aux statuts et a nommé des administrateurs de l'association.

---

Nouvelle-Calédonie  
(*La Revue du Pacifique*, 15 janvier 1930)

Une nouvelle société au capital de 7 millions s'est constituée dans les premiers mois de l'année 1926 sous le nom de « Société minière du Diahot » pour l'exploitation des minerais de cette région. Elle envisage dès maintenant l'installation d'une usine de « flottation » pour concentrer et séparer les minerais de zinc et de plomb argentifère à haute teneur et elle projette la reconstitution de l'ancien domaine minier Higginson (cuivre, or, chrome, manganèse, nickel, etc.).

Cette nouvelle industrie est susceptible de créer une grande animation dans le Nord de la colonie insuffisamment peuplé et à peine exploité jusqu'ici. Déjà les travaux de recherches ont commencé : un puits et un tunnel de prospection ont été creusés et le minerai de zinc et de plomb a été rencontré en masses compactes, à une profondeur de 17 mètres dans un lieu où, jusqu'alors, son existence n'était pas soupçonnée.

Cette découverte est de bon augure pour l'avenir et il est certain que lorsque le personnel technique et le matériel indispensable seront arrivés à pied d'œuvre, l'exploitation méthodique produira de très bons résultats. C'est une belle affaire en perspective pour la colonie.

---

Minière de Diahot  
(*Le Temps*, 17 février 1930)

Émission à 110 francs de 18.000 actions nouvelles de 100 francs.

---

Mémento de l'actionnaire



Minière de Diahot  
(*Le Journal des débats*, 18 février 1930)

Augmentation du capital de 10.200.600 francs à 15 millions, par création de 48.000 actions de 100 francs à émettre à 110 francs et à libérer de moitié à la souscription.

---

Nouvelle-Calédonie  
L'exploitation minière  
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1930)

.....  
Plomb, zinc. — L'exploitation de la mine *Mérétrice*, arrêtée momentanément, va reprendre une nouvelle activité sous les auspices de la Société des mines du Diahot.

---

## REPRISE DE LA SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE TAO

LES PETITES COLONIES

---

NOUVELLE-CALÉDONIE  
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1930)

L'usine hydro-électrique de Tao

Cette usine, construite de 1910 à 1912, était devenue la propriété de la Société le Nickel et était restée inactive et inemployée. Elle était abandonnée depuis seize ans. Son achat par la Société du Diaboy [Diahot] va redonner vie et activité au centre de Tao. Cette société va produire des minerais concentrés de cuivre, de zinc et de plomb argentifère.

---

MINIÈRE DU DIAHOT  
(*Le Journal des débats*, 12 août 1930)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 9 août, a approuvé les conclusions du rapport du commissaire sur les apports en nature faits à la société par la Société métallurgique de Tao, apports consistant en chutes d'eau, usine et terrains, ainsi que l'attribution, en rémunération, de 5.000 actions nouvelles de 100 fr. entièrement libérées, dont la création portera le capital social à 15.500.000 francs. Cet apport est adopté sous condition suspensive de la signature du contrat à intervenir, signature qui sera donnée en Nouvelle-Calédonie et également sous la condition suspensive expresse que le renouvellement administratif trentenaire des concessions de chutes d'eau et l'autorisation administrative de transfert au profit de la société, seront réalisées avant le 15 mars prochain.

---

NOUVELLE-CALÉDONIE  
Société minière du Diahot

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> septembre 1930, p. 701)*

Une assemblée extraordinaire, tenue le 30 juillet, sous la présidence de M. Froment-Guieysse, a régularisé l'augmentation du capital social de 10,2 MF à 15 MF.

Une seconde A.G.E., tenue le même jour, a provisoirement approuvé l'apport en nature qui sera fait à la soc. par la Soc. métallurgique de Tao.

.....

---

Société minière du Diahot

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> octobre 1930, p. 801-802)*

Augm. de cap.

---



CAPITAL PORTÉ DE 10,2 À 15,5 MF



Coll. Serge Volper  
SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DIAHOT  
Société anonyme  
Capital : 10.200.000 de fr.  
divisé en 102.000 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 15.500.000 francs  
Assemblées générales ordinaire et  
extraordinaire du 30 juillet 1930

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 9 décembre 1930

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Courcier, notaire à Paris  
Siège social à Paris  
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
créée en vertu de l'article 6 des statuts et faisant obligatoirement partie de l'association  
des porteurs de parts de fondateur, conformément à l'article 53 des statuts  
Paris, le 14 avril 1926  
Un administrateur **Un délégué du conseil** : ?  
Un administrateur : Georges Froment-Guieysse  
Impr. Jean Kruger, Paris

Société minière du Diahot  
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Froment-Guieysse, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1929.

Il n'a pas été établi de compte de profits et pertes, cet exercice, qui part du 26 décembre 1928, date de la constitution de la société, ayant été consacré à des études, à la formation du domaine minier, aux travaux d'aménagement et d'installation. Les frais, qui s'élèvent à 1.471.689 fr. 61, ont été pris en charge par le compte frais de premier établissement.

Le minerai extrait au cours de l'exercice est représenté par une somme de 256.726 fr. représentant 1.340 tonnes de minerai.

L'assemblée a ratifié les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Revel, Ripault et Rupalley, ces deux derniers au titre de la société Mines et Minerais.

---

NOUVELLE-CALÉDONIE  
Société minière du Diahot  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1931, p. 37-38)

Cette société exploite des mines de cuivre, zinc et plomb, et chrome ; elle se propose de traiter directement les minerais par voie d'électrolyse p. le cuivre et le zinc. Les usines seront installées à Tao où se trouvent une chute d'eau tout équipée et l'usine que la société a acquise en cours d'exercice. Le conseil estime qu'il ne doit point disséminer ses efforts. Laissant de côté la question des Nouvelles-Hébrides, où ne peut être entreprise qu'une entreprise de prospection de longue haleine, et abandonnant la question d'une exploitation soufrière, envisagée prudemment, et considérée comme trop onéreuse.

La société n'éprouve aucune difficulté pour la main-d'œuvre, dont l'effectif est actuellement de 193 hommes, encadrés par 29 Européens.

---

## 1931 (JANVIER) : FAILLITE DE LA BCEEM

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1931, p. 181)

M. A. Condamin (Saint-Étienne, 1917) a été nommé directeur général de la Soc. minière du Diahot à Tao (Nouv.-Calédonie).

---

NOUVELLE-CALÉDONIE  
Exportation des minerais et mattes pendant le premier semestre de 1931

(*Les Annales coloniales*, 7 novembre 1931)

Minerai de chrome            Tonnes  
8 janvier. — Par *Ville-de-Verdun*, expédié par la Société minière du Diahot, de la  
Coulée à Marseille (teneur 50,64 %)            530

---

Société minière du Diahot  
(*La Journée industrielle*, 5 décembre 1930)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1931, p. 1040)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 3 décembre met en état de liquidation judiciaire la Société minière du Diahot, au cap. de 15,5 MF ayant pour objet l'exploitation de mines de plomb argentifère, de cuivre, de zinc et de chrome en Nouvelle-Calédonie, avec siège à Paris, 94, r. de la Victoire.

M. Boisserand a été nommé juge-commissaire et M. Gaubert liquidateur provisoire.

---

ANNEXE N° 5966  
(Sess. extr. — 29 séance du 16 décembre 1931.)  
(*Journal officiel de la République française*, 8 décembre 1931, p. 592 s)

RAPPORT fait au nom de la commission des comptes définitifs et des économies chargée. d'examiner le projet de loi portant approbation des comptes définitifs (Exercice 1927) des colonies dont des emprunts sont garantis par l'État, par M. Pierre Perreau-Pradier, député.

.....  
[1165] a) Industries minières.

La société « Minière du Diahot » fondée en 1928, n'a pas donné d'autres signes d'activité que des prospections dans les domaines qui lui ont été concédés.

---

L'UNION FINANCIÈRE PRIVÉE  
(*Le Journal des finances*, 8 avril 1932)

L'Union financière privée ... qui a décidé sa dissolution anticipée ...n'avait pas toujours eu la main très heureuse dans le choix de ses participations au nombre desquelles on comptait la Minière du Diahot...

---

(*Le Temps*, 23 septembre 1932)

Société minière du Diahot, société anonyme au capital de 15 millions 500.000 francs, pour l'exploitation de mines de plomb argentifère, de cuivre, de zinc et de chrome en Nouvelle-Calédonie, 94, rue de la Victoire (M. Gaubert, syndic.) Conversion de liquidation.

---

MINIÈRE DU DIAHOT  
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1932)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> octobre 1932, p. 625)

Par jugement en date du 20 septembre, cette société qui avait été mise en liquidation judiciaire le 3 décembre 1931, a été déclarée en faillite.

---